

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 20 février 2004  
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel	Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise	M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. LOTHAIRE Pierre à M. QUANCARD Joël
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain	M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques	M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)  
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)  
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**LORMONT - Aménagement de la rue des Cavailles. Echange parcellaire entre la  
Communauté Urbaine et la SA Polyclinique Bordeaux Rive-Droite -  
Autorisations - Décision**

Monsieur MONCASSIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue des Cavailles, sur le territoire de la Commune de Lormont, la Communauté Urbaine doit acquérir diverses emprises nécessaires à la réalisation de ce projet, dont les terrains, cadastrés sous les numéros 102, 277 et 278 de la section AS et sous le numéro 225 de la section AR, pour une superficie d'emprise totale de 461 m<sup>2</sup> appartenant à la SA Polyclinique Bordeaux Rive-Droite, étant précisé que l'Etablissement communautaire convient de prendre à sa charge le coût de la démolition totale d'un immeuble en pierres qui n'est pas rescindable.

La SA Polyclinique Bordeaux Rive-Droite ayant, quant à elle, un projet de restructuration et d'extension de ses locaux, il apparaît opportun, afin de permettre à cet organisme de mener cette opération à son terme, de procéder à un échange foncier. C'est ainsi que la Communauté Urbaine pourrait céder les délaissés du domaine public déclassé situés au droit de l'avenue de la Libération, d'une superficie de 943 m<sup>2</sup> environ ainsi que le solde de la réserve foncière, cadastrée section AR n° 240, s'ise rue du Périgord pour une superficie de 971 m<sup>2</sup> environ, soit au total 1 914 m<sup>2</sup> environ étant précisé que lesdits délaissés sont en partie affectés par une servitude d'assainissement.

Cette transaction pourrait, de plus, intervenir avec soulte, à la charge de l'Etablissement communautaire dans la mesure où les Services Fiscaux ont estimé à hauteur de 170 000 € la valeur des terrains appartenant à la SA Polyclinique Bordeaux Rive-Droite et de 53 550 € celle des emprises à céder par la Communauté Urbaine, ce qui dégage une soulte d'un montant de 116 450 €.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

## **A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à procéder, avec la SA Polyclinique Bordeaux Rive-Droite, à un échange parcellaire avec soulte d'un montant de 116 450 €, à la charge de la Communauté Urbaine, laquelle doit acquérir, dans le cadre de l'aménagement de la rue des Cavailles à Lormont, les parcelles cadastrées sous les numéros 102, 277 et 278 de la section AS et sous le numéro 225 de la section AR, pour une superficie d'emprise totale de 461 m<sup>2</sup>, de même qu'elle doit céder divers terrains, en nature de délaissés, en cours de numérotation par le service du cadastre d'une superficie d'emprise totale de 1 914 m<sup>2</sup> environ, sis à la périphérie de la propriété de l'acquéreur et nécessaires à la restructuration et à l'extension de ses locaux
- à accorder et accepter réciproquement une prise de possession anticipée des emprises objets de l'échange avec ladite SA Polyclinique de Bordeaux Rive Droite
- à verser à la SA Polyclinique de Bordeaux Rive Droite une indemnité de 15 189,20 TTC. euros représentant le coût de démolition des constructions à détruire par le fait de l'élargissement de la voie publique, que ladite Société s'engage à effectuer.
- à accepter l'offre d'acquisition formulée par la Polyclinique des terrains d'une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup> restant encore à déclasser après redressement de l'impasse du Périgord à l'angle de la rue des Cavailles.
- à signer la convention d'échange, l'acte notarié, et tous documents relatifs à la régularisation de cette affaire.

## **B – DECIDER**

Que le montant de la dépense correspondante, ainsi que les frais annexes, seront imputés au budget de l'exercice en cours (chapitre 21 – compte 2112 – fonction 8220 – CRB 0400 – programme VJA).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. BERNARD LABISTE